



DELIBERATION N°20140120 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE (CDG42) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES COLLECTIVITES NON AFFILIEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MME BERNALIER JULIETTE EXPOSE CE QUI SUIT :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a transféré aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de nouvelles compétences obligatoires et notamment celles d'assurer le secrétariat des comités médicaux et de la commission de réforme. Cette compétence était assurée auparavant par les services de l'État pour le compte des collectivités.

Par délibération du 3 février 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG 42), permettant ainsi à la commune de bénéficier des nouvelles prestations assurées par ce dernier, sans pour autant faire partie des collectivités affiliées.

Le décret n° 2014-370 du 25 mars 2014, pris en application de la loi du 12 mars 2012, modifie le fonctionnement des conseils d'administration des centres de gestion et prévoit que les collectivités non affiliées qui ont décidé d'adhérer aux nouvelles prestations mentionnées ci-dessus seront représentées dans les conseils d'administration des centres de gestion, au sein d'un collège spécifique.

Par arrêté préfectoral n°124 du 6 mai 2014, portant répartition des sièges au conseil d'administration du CDG 42, Madame la Préfète de la Loire fixe à 4 le nombre de sièges dédiés au collège spécifique, dont 1 au bénéfice d'un représentant désigné par la commune de Saint-Chamond.

Cette désignation procède du conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au conseil d'administration du CDG 42, qui siègera au sein de ce collège spécifique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE :

- **de désigner** un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme Juliette Bernalier,
- Mme Andonella Fléchet.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote ont obtenu, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 6 abstentions et ont donc été désignées :

- Titulaire : Mme Juliette Bernalier,
- Suppléant : Mme Andonella Fléchet.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD